



Communiqué de presse
Mardi 14 avril 2026

Effy accélère le développement de son activité B2B avec la création du pôle « Entreprises & Collectivités »

Effy, leader de l'efficacité énergétique pour les particuliers et les artisans, accélère la diversification de ses activités avec le développement de solutions dédiées aux grands consommateurs d'énergie. Le pôle « Entreprises et Collectivités » regroupera des activités d'audits et d'études énergétiques réalisées en amont par son bureau d'étude interne (Assistant Renov), ainsi que la valorisation des CEE opérée en aval par sa filiale dédiée (Effy Cert). Ce pôle est dédié aux actions de performance énergétique réalisées dans le résidentiel collectif, les bâtiments tertiaires privés ou publics, l'industrie ainsi que la mobilité, soit directement auprès des consommateurs, soit indirectement avec l'appui d'installateurs ou de partenaires.

Frédéric Utzmann, Président d'Effy : « En 2008, Effy est né et s'est développé en accompagnant de grands consommateurs d'énergie et les professionnels qui interviennent chez eux. Ces compétences et savoirs faire font partie de l'ADN du groupe. Nous sommes unanimement reconnus pour notre maîtrise des enjeux techniques et réglementaires. La 6^{ème} période des CEE marque un tournant avec des exigences quantitatives et qualitatives plus élevées. Les besoins du secteur sont considérables, nous sommes sollicités par nos clients et nous serons donc là pour y répondre. »

Un développement ambitieux et des actions complémentaires à celles du groupe auprès des particuliers et des artisans

Relancée il y a dix-huit mois, l'activité B2B d'Effy s'est fortement intensifiée. Elle représentait déjà fin 2025 près de 25% du chiffre d'affaires du groupe.

Dans un contexte où les financements publics des actions d'efficacité énergétique sont de plus en plus contraints, Effy a deux ambitions pour 2026 :

- La première est de continuer à croître fortement en s'appuyant particulièrement sur des installateurs ou professionnels de l'efficacité énergétique pour déployer des actions chez des industriels, des bailleurs sociaux ou d'autres bâtiments publics.
- La seconde ambition est de développer des actions dans la mobilité électrique en association avec des grands constructeurs automobiles.

Ce déploiement s'inscrit également dans l'entrée en vigueur de la 6^e période des CEE, un terrain sur lequel Effy fait déjà référence. (cf. encadré : 6^e période CEE, kesako ?)

Des solutions « à la carte » pour dimensionner ou valoriser les opérations d'économie d'énergie

Avec la création d'un pôle « Entreprises et collectivités » Effy structure son approche autour de solutions d'accompagnement « à la carte » avec, en amont :

- La réalisation d'audits énergétiques dans des bâtiments résidentiels individuels (maisons ou appartements) ou dans des bâtiments collectifs, préalable nécessaire avant toute opération de rénovation globale des logements ;
- Des études thermiques de dimensionnement pour des pompes à chaleurs collectives ou installées dans des bâtiments tertiaires ;
- Des études énergétiques pour des opérations de récupération de chaleur voire des contrats de performance énergétique ;
- Des études économiques pour optimiser les financements lorsque plusieurs types d'aides ou plusieurs fiches standards CEE peuvent être utilisées ;
- Plus généralement, des études de potentiel afin d'identifier les gisements d'économie d'énergie facilement mobilisables grâce aux CEE.

Puis, en aval, la possibilité de valoriser les CEE générés par ces opérations :

- Soit directement en garantissant et versant des primes aux consommateurs d'énergie ;
- Soit en versant ces primes à des professionnels qui assurent la gestion et la bonne réalisation de ces opérations, et peuvent alors directement les déduire des devis.

Effy se veut particulièrement attentif sur la qualité des opérations qui sont réalisées et valorisées. Les processus de contrôle, sur site ou à distance, vont d'ailleurs souvent au-delà de ce qu'impose la réglementation actuelle.

6e période des CEE : kesako

La 6^e période des CEE a débuté le 1er janvier 2026 et court jusqu'à 2030. Elle fixe une obligation d'économies d'énergie aux fournisseurs d'énergie et aux distributeurs de carburant avec un niveau minimal à atteindre pour chacun d'entre eux (ils sont appelés obligés). Cette 6^e période a réhaussé de 27% le niveau des obligations par rapport à la période précédente (2022-25). Le Premier ministre Sebastien Lecornu a confié le 24 mars 2026 à la nouvelle ministre de l'énergie, Mme Maud Bregeon, la mission d'étudier le renforcement et le soutien de l'électrification en utilisant les CEE pour favoriser l'usage de l'électricité d'origine "décarbonée", et ainsi réduire la dépendance aux énergies fossiles importées.

À propos d'Effy

Effy est le spécialiste de l'efficacité énergétique de la maison. Depuis plus de 17 ans, nous accompagnons les propriétaires dans la transformation de leur maison en cocons confortables, économiques et durables. Grâce à une expertise reconnue, des solutions sur-mesure et un réseau de plus de 5000 artisans engagés, Effy s'impose comme un acteur clé de la rénovation énergétique en France. Notre mission : faire avancer le progrès énergétique, maison après maison, pour bâtir un avenir plus responsable et plus heureux.

Contacts presse | Agence CorioLink

Loréane Cabezuelo – 07 86 80 45 26 – loreane.cabezuelo@coriolink.com

Urielle Dutartre – 06 62 82 71 62 – urielle.dutartre@coriolink.com